

Article 31 du Règlement

[Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.]

[Traduction]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Je suis heureux de pouvoir commenter l'amendement de la députée de Vancouver-Est au sujet des langues patrimoniales. La langue inuktitut doit évoluer et rester vivante pour les générations futures. Comme ma collègue de Western Arctic l'a déclaré, les langues autochtones s'affaiblissent et ont besoin de soutien. Nous devons veiller à ce que les générations futures conservent notre langue vivante et par là aussi notre culture.

[Traduction]

Madame la Présidente, c'est volontiers que je prends la parole aujourd'hui pour examiner l'amendement qu'a proposé la députée de Vancouver-Est visant à faire figurer les langues autochtones dans le projet de loi concernant les langues patrimoniales.

Le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont pris l'engagement ces dernières semaines de faire bien davantage pour les autochtones de notre pays, mais j'en arrive à la conclusion que cela ne signifie pas grand-chose quand ma collègue la députée de Western Arctic se voit refuser le consentement unanime pour poursuivre l'examen du projet de loi C-269 concernant les langues autochtones.

Le leader du gouvernement à la Chambre ne sait pas non plus très bien dans quel ordre étudier ce projet de loi et quelle importance accorder aux langues autochtones. Or, les peuples autochtones trouvent qu'il s'agit d'une question très importante, soit celle de pouvoir s'exprimer dans sa langue, véhicule de toute culture. Sans doute le leader du gouvernement à la Chambre se réjouirait-il de nous voir disparaître au lieu d'insister au contraire sur nos droits en tant qu'autochtones.

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre le député. Il voudra sans doute poursuivre son exposé à l'issue de la période des questions.

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE SÉNAT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, conformément aux articles 49 et 50 du Règlement, à la fin d'un débat, le Président met la question aux voix. Si l'accord est douteux, le Président demande de voter en disant «oui» ou «non» puis il ajoute que, à son avis, les «oui» ou les «non» l'emportent. Si deux personnes ou plus expriment leur désaccord en se levant, le Président demande un vote par assis et levé. On fait alors sonner le timbre d'appel et, lorsque les whips ont gagné la Chambre et informé le Président qu'ils sont prêts à procéder au vote, le vote a lieu.

Les Canadiens ont le droit de savoir que les règles qui régissent les votes ont été enfreintes hier par le gouvernement, au Sénat. C'est une honte, un scandale!

* * *

[Français]

LE SÉNAT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'arrive tout juste du Sénat. À 10 h 50, j'ai vu un sénateur, le sénateur Roméo «Lasagne» LeBlanc, prendre son soulier et taper sur son banc lors du discours du sénateur Lowell Murray.

Je peux vous dire, madame la Présidente, que ça sentait mauvais! Ça sentait mauvais et ça venait de la part du sénateur libéral Roméo «Lasagne» LeBlanc qui représente la circonscription de Beauséjour.

* * *

[Traduction]

LE SÉNAT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le gouvernement Mulroney ne recule devant rien, pas même la suppression des droits démocratiques et parlementaires, pour faire adopter de force sa taxe sur les produits et services, la plus grande rafle fiscale de l'histoire canadienne.

Cette taxe rapportera des milliards de dollars en frappant, pour la première fois, les services tels que, parmi